



Audit énergétique

Sobriété et efficacité énergétique – réduction des coûts

Une première étape pour améliorer votre **performance énergétique**

L'augmentation du coût de l'énergie et les préoccupations environnementales (décarbonation) incitent les entreprises à rechercher une meilleure performance énergétique

L'audit énergétique est la 1^{ère} étape incontournable pour toute entreprise désireuse d'améliorer son efficacité énergétique et de réduire ses dépenses. Il permet d'**établir la situation énergétique globale d'une entreprise** (ou d'un secteur ou d'une activité spécifique).

Cet audit est **obligatoire*** pour les entreprises de plus de **250 salariés** ou les entreprises dont le CA annuel et le bilan dépassent respectivement 50 et 43 millions d'euros.

Il doit être renouvelé **tous les 4 ans**.

Les entreprises engagées dans une démarche de management de l'énergie et certifiées ISO 50001 sont exemptées de la réalisation de cet audit.

Pour les entreprises **de moins de 250 salariés**, l'audit volontaire peut être **soutenu financièrement par l'ADEME**.

Apave intervient pour réaliser les audits énergétiques d'entreprises, quel que soit le secteur d'activité (industrie, santé, transport, énergie...).

() : article 8 de la directive européenne 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique et Articles L 233-1 à L 233-4 du Code de l'énergie*



L'offre Apave

Audit énergétique

L'audit énergétique par Apave vous permet :

- d'identifier vos postes les plus énergivores,
- de quantifier précisément votre potentiel d'économies d'énergie,
- de disposer d'un plan d'actions cohérent avec temps de retour sur investissements,
- de disposer d'un plan de suivi des consommations via des indicateurs de performance énergétique fiables.

Le périmètre de l'audit énergétique

Défini au cas par cas, il peut concerner :

- toute l'entité, ou un site ou une activité,
- une énergie ou une utilisation spécifique de l'énergie,
- l'utilisation des combustibles,
- l'utilisation de l'électricité,
- l'éclairage,
- la production, la distribution et l'utilisation de la vapeur, d'air comprimé ou de froid,
- la récupération d'énergie fatale,
- le recours aux énergies renouvelables.

L'audit énergétique est réalisé à partir :

- des données disponibles dans l'entreprise ou dans l'organisation concernée,
- des résultats de mesures sur site (consommations électriques, débits, pression, température...).

Prestations complémentaires

- Vérifications de rendement de vos équipements : chaufferies, installations frigorifiques et climatisations, fours...
- Réexamen des contrats de fourniture d'énergie.
- Assistance technique : chaufferie, air comprimé, froid, demande en électricité,...
- Recherches de fuite sur réseau d'air comprimé.
- Accompagnement à la mise en place d'un système de management de l'énergie (ISO 50001).
- Formation : conduite de chaufferies, manipulation de fluides frigorigènes, exploitation d'installations d'air comprimé...
- Accompagnement à la mise en place d'une stratégie bas carbone et/ou à l'optimisation du mix énergétique



Nos atouts

- + Une gamme complète de prestations « Green and social » pour répondre à vos enjeux de développement durable et de sobriété énergétique
- + Notre expertise dans les domaines :
 - de l'inspection
 - des essais mesures
 - de la certification et de la labellisation
 - de la formation et du conseil et de l'accompagnement technique, appliquée à la performance énergétique

Découvrez
la gamme de
solutions
Green & Social



Nous **contacter**

www.apave.com

0805 62 5000